



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### I.R.I.S. Group SA : Information réglementée : Notifications de participation

Louvain-la-Neuve, le 5 novembre 2008

Conformément à la nouvelle réglementation en matière de transparence (Loi du 2 mai 2007 et AR du 14 février 2008) I.R.I.S. Group SA publie la notification de participation reçue de Sofinim.

Le régime transitoire de cette nouvelle réglementation impose au détenteur de droits de vote dont la participation dépasse un seuil légal ou statutaire au 1<sup>er</sup> septembre 2008 de procéder à une notification, même s'il avait déjà effectué une notification pour cette participation sous l'ancienne réglementation.

Les informations contenues dans cette notification sont les suivantes :

Participation dans I.R.I.S. Group SA au : 1er septembre 2008

Notification par une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

Dénominateur : 1.845.922 titres

Détenteurs de droits de vote	Nombre de droits de vote attachés à des titres	Pourcentage de droits de vote attachés à des titres
Sofinim NV	112.395	6,09%
Ackermans & Van Haaren NV	1.895	0,10%
Stichting Administratiekantoor 'Het Torentje'	0	0%
TOTAL	114.290	6,19%

Chaîne de contrôle :

**Annexe à la déclaration de transparence concernant I.R.I.S. Group SA : chaîne de contrôle au-dessus de Sofinim NV**

- (i) Sofinim NV est contrôlée par Ackermans & van Haaren NV, une société de droit belge.
- (ii) Ackermans & van Haaren NV est contrôlée par Scaldis Invest NV, une société de droit belge.
- (iii) Scaldis Invest NV est contrôlée par Belfimas NV, une société de droit belge.
- (iv) Belfimas NV est contrôlée par Celfloor S.A., une société de droit luxembourgeois.
- (v) Celfloor S.A. est contrôlée par Apodia International Holding B.V., une société constituée sous le droit néerlandais.
- (vi) Apodia International Holding B.V. est contrôlée par Palamount N.V., une société constituée sous le droit des Antilles néerlandaises.
- (vii) Palamount N.V. est contrôlée par « Het Torentje », une « stichting administratiekantoor », constituée sous le droit néerlandais.
- (viii) Stichting administratiekantoor « Het Torentje » est l'actionnaire de contrôle ultime.

Conformément à l'article 11, §1 de la Loi du 2 mai 2007 la Stichting administratiekantoor « Het Torentje » agit en son propre nom et pour le compte des sociétés mentionnées sous (iii) jusqu'à (viii).

La notification de participation est disponible sur notre site Web : [www.irislink.com](http://www.irislink.com)

## Contact

**Evelyne Henderyckx**  
Press Relation  
**I.R.I.S. Group SA**  
Rue du Bosquet, 10  
1348 Louvain-la-Neuve  
Belgium  
Tel: +32 (0)10 487 456  
Fax: +32 (0)10 453 443  
[Evelyne.henderyckx@irislink.com](mailto:Evelyne.henderyckx@irislink.com)